

Investissement responsable et finance durable

FLASH INFOS AGIPI - Juin 2018



Présenté en Conseil des ministres le 18 juin 2018, le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) est le projet de loi du Gouvernement pour redynamiser l'économie française. Il sera discuté à l'Assemblée nationale dès le mois de septembre.



Ce projet est l'aboutissement d'un processus unique de création. Des chefs d'entreprise, en binôme avec des députés, ont travaillé ensemble d'octobre à décembre 2017. Leurs recommandations ont ensuite fait l'objet d'une grande consultation en ligne, ouverte à tous les citoyens.



Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, a souhaité consacrer dans ce projet la notion de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise en accordant aux sociétés la possibilité de modifier leur objet social.



Cette avancée, qui se manifeste par une proposition de modification du Code civil et du Code de commerce, est un pas vers la consécration à terme d'un modèle d'entreprise plus responsable et plus inclusive, l'économie sociale et solidaire (ESS).



La RSE au cœur de la transformation des entreprises

Agir avec AGIPI

AGIPI soutient la RSE* et le développement des entreprises responsables. Premier acteur à proposer de la gestion pilotée ESG, AGIPI permet de favoriser des entreprises performantes, qui prennent en compte les pratiques ESG dans leur stratégie, agissant ainsi au service du développement durable.

* RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

Le saviez-vous ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente 10 % du PIB et près de 12,7 % des emplois privés en France. Concrètement, l'ESS c'est 200 000 entreprises et structures et 2,38 millions de salariés.

Source : economie.gouv.fr/entreprises/chiffres-cles-less

AGIPI participe à la création de valeur financière ayant un sens pour la société et l'environnement via ses actions, ses produits et ses services.

SUIVEZ-NOUS SUR  
RETROUVEZ-NOUS SUR agipi.com

